

LA TRIBUNE

de L' A.D.R.E.R

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

14 avenue des Anglais 83820 Rayol-Canadel sur mer

www.adrer.org

Déclaration de Création de l'association N° W831000987 du 21 février 2010 publiée au JO de la République le 27 mars 2010

LE BUDGET 2014

et la nouvelle équipe municipale

L'élection municipale de mars dernier a doté la commune d'une nouvelle équipe municipale. Dès cette élection passée le Maire, monsieur Jean Plénat, a entamé le Débat d'orientation budgétaire (DOB) le 11 avril et le Conseil municipal a voté le 18 le budget primitif pour l'exercice 2014.

Monsieur le Maire a, d'entrée, exprimé la volonté du Conseil de ne pas augmenter les impôts cette année, mais également les années suivantes sauf en cas d'incident important, malgré la diminution annoncée de la Dotation globale de fonctionnement allouée chaque année par l'Etat (moins 12,5 % cette année).

A. Les taxes.

Rappel : Les impôts locaux dépendent de deux éléments, **les bases d'imposition et les taux fiscaux**. Les bases d'imposition sont semblables et résultent de décisions nationales. Les bases brutes d'imposition sont établies par les services fiscaux selon des règles nationales qui résultent de décisions législatives. Sur ces bases brutes, les collectivités locales ont le pouvoir de voter certains abattements et exonérations spécifiques pour déterminer les bases (nettes) qui seront réellement imposées. Ces bases sont notifiées aux collectivités en février afin qu'elles puissent établir leur budget: elles peuvent alors voter les **taux d'imposition** qui seront appliqués à ces bases pour déterminer les produits imposés en fonction des projets de la municipalité.

1. Les taux communaux 2014

Pour cette année ce maintien du montant de l'impôt communal de 2013 est calculé de la manière suivante :

L'augmentation de l'indice des bases d'imposition de chaque propriété majoré chaque année du montant de l'inflation (plus 0,9% cette année) sera compensée par une baisse des taux communaux rendue possible du fait du transfert de plusieurs syndicats intercommunaux à la Communauté de Communes (Com-Com) l'année dernière.

Ainsi les taux en 2013 étaient de :	TH-----	18,93 %
	TF bâtie -----	13,32 %
	TF non bâtie----	24,58 %
	CFE-----	23,19 %

Et ont été votés pour 2014 à :	TH-----	18,72 %
	TF bâtie-----	13,14 %
	TF non bâtie---	24,25 %
	CFE-----	22,88 %

Soit une baisse générale des taux de la commune de 1,35 %

Rappel des taux des années précédentes :

Taux fiscaux Rayol-Canadel	2009	2010	2011	2012	2013
Taxe d'habitation	12,00%	12,00%	19,73%	20,12%	18,98%
Foncier bâti	13,44%	13,44%	13,84%	14,12%	13,32%
Foncier non bâti	23,65%	23,65%	25,54%	26,05%	24,58%
Cotisation foncière des entreprises (exTP)	12,58%	12,58%	24,10%	24,58%	23,19%

2. Les taux de la Communauté de communes.

Parallèlement les taux de la taxe additionnelle votés par la Com-Com restent inchangés en 2014 soit :

TH-----	1,46 %
TF bâtie-----	1,11 %
TF non bâtie----	3,76 %
CFE-----	1,84 %

3. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

La TEOM désormais fixée par la Com-Com est par contre augmentée de 0,20 % par rapport à celles fixées par les communes en 2013. (Vote Com-Com du 30 avril). Cette augmentation est due à :

- La hausse de la T.V.A. qui est passée de 7 à 10 %
- Une augmentation, non expliquée, de 2 € par tonne de déchets versée à l'entreprise délégataire.

Comme indiqué dans notre précédente Tribune, la réorganisation de l'ensemble de la collecte et des transports des ordures ménagères afin d'optimiser les coûts, qui devrait se conclure par de nouveaux marchés, a été amorcée en 2013 mais n'est pas encore achevée.

Il faut observer que cette hausse générale de 0,20 % appliquée sur chaque taux communal, étant répartie linéairement entre toutes les communes, est loin d'être équitable. En effet l'augmentation effective pour chaque commune est différente selon le taux voté par chacune d'entre elle en 2013, celui-ci variant de 4 % à plus de 10 %. Pour notre commune cela représente une augmentation effective de 1,03 % (0,20 % par rapport à 7,00 %) avec une légère amélioration de la collecte.

Ce point a été mis en évidence lors du Conseil communautaire du 30 avril et doit faire l'objet d'une étude approfondie afin d'y remédier.

C'est le Maire du Rayol-Canadel qui a été élu par ses pairs en tant que Vice-président de la Com-Com au poste de Président de la Commission "Gestion des déchets" détenue l'année dernière par le maire de la Croix- Valmer qui n'a pas été réélu.

On peut faire le pari que Jean PLENAT ancien chef d'entreprise, rompu à l'organisation des services et au management des personnes devrait assumer cette responsabilité avec efficacité.

Monsieur Olivier GHIBAUDO, premier adjoint, est le second représentant de la Commune auprès de la Com-Com.

B. Le budget communal 2014

1. Section de fonctionnement : 3 542 483 €

Ce montant de 3 542 483 € est à rapprocher de ceux de 2013 = 3 803 878 € et 2012 = 3 699 382 € pour des montants de taxes fiscales de :

- En 2014 = 2 435 371 €,
- en 2013 = 2 435 123 € et
- en 2012 = 2 484 151 €

a. Recettes

Celles-ci sont reconduites avec reprise d'une partie du résultat 2013 à hauteur de 298 650 €.

b. Dépenses

Les dépenses générales de fonctionnement seront reconduites et augmentées par de nouvelles dépenses telles que détaillées ci-dessous et majorées suffisamment pour tenir compte du coût de la vie et de l'augmentation de la T.V.A.

- En priorité : régler le litige créé par l'ancienne équipe municipale avec la pharmacienne (troubles de jouissance et fin du contrat avec ALGECO).
- Acquérir les moyens nécessaires pour améliorer le fonctionnement des services de la municipalité, outillage, informatique, matériel de bureau, habillement sécurité.
- Augmentation de la masse salariale du fait des activités à mettre en place pour le changement des rythmes scolaires, l'embauche des Maîtres Nageurs Sauveteurs pour la plage de Pramousquier et l'installation d'astreintes techniques.
- Le soutien aux associations locales existantes et la création de nouvelles associations.
- Le développement de la solidarité envers les plus fragiles.

2. Section d'investissement : 2 610 167 €

a. Recettes

Rappel : les investissements de la commune ressortent d'un budget spécifique, différent de celui de fonctionnement. Ce budget d'investissement est financé par plusieurs ressources :

- L'excédent de fonctionnement, le "bénéfice", différence entre recettes et dépenses de l'année passée
- les ressources complémentaires comme les provisions reportées des exercices précédents, les subventions, le fonds de compensation de la TVA (TVA payée par la commune et reversée par l'Etat), les cessions d'immeubles,
- les emprunts bancaires le cas échéant.

Pour le budget communal 2014, les recettes d'investissement sont principalement constituées du fonds de compensation de la T.V.A. estimé à 307 316 €, de la reprise du solde d'exécution d'investissement, de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du virement de la section de fonctionnement, des restes à réaliser 2013, et d'un emprunt de 300 000 € pour financer les travaux de reconstitution des passages sur les plages.

b. Dépenses

Les priorités suivantes ont été définies:

- Relancer les études d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).
- Mettre en conformité la salle des fêtes.
- Réaliser des travaux de voirie, voie verte, passage Morel.
- Rétablir le passage entre les deux plages du Rayol et le passage plage de Pramousquier.
- Acquérir du matériel technique et informatique pour améliorer les services de la mairie.
- Lancer les études pour le ré-ensablement des plages et des travaux d'aménagement et d'agencement des plages et des abords.
- Achever les finitions des travaux de la traversée du Rayol.
- Développer une nouvelle procédure pour la gestion des concessions du cimetière.
- Lancer des opérations immobilières pour créer des logements pour actifs sans aliénation du patrimoine communal à des intérêts privés et sans faire appel à l'emprunt.
- Inclure les restes à réaliser 2013 et le remboursement du capital des emprunts pour 306 100 €.

C. Le budget d'assainissement

a. Section d'exploitation :	62 552 €
b. Section d'investissement :	111 478 €

D. Les subventions aux associations

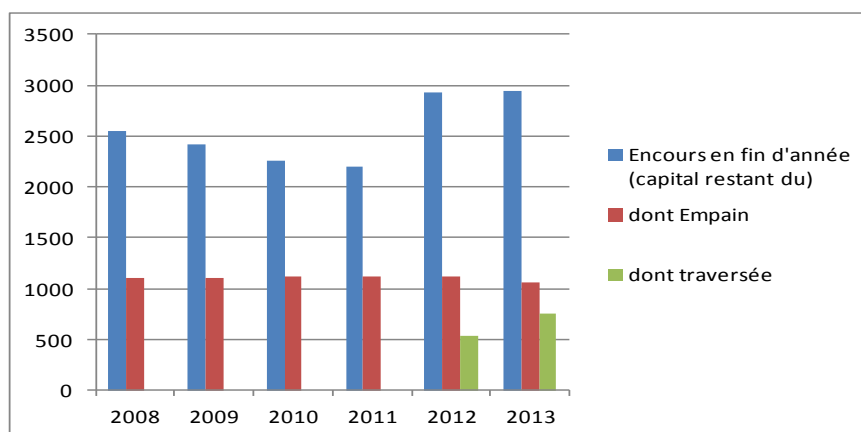
Les subventions attribuées sont les suivantes :

- ADAPEI du Var -----	100 €
- ADORA Domaine du Rayol -----	10 000 €
- Amicale régimentaire des anciens du groupe de commandos d'Afrique et du 3 ^{ème} groupement de choc -----	100 €
- Association Omnisports du Rayol-Canadel -----	5 000 €
- Atelier de peinture du Rayol-Canadel -----	2 000 €
- Comité officiel des fêtes du Rayol-Canadel -----	23 000 €
- Office de Tourisme du Rayol-Canadel -----	23 000 €
- Sapeurs pompiers-----	1 500 €
- Animaux sans frontière-----	1 500 €
- Club Rencontres et amitiés-----	4 000 €
- Montant réservé à répartir ultérieurement par décision du Conseil municipal -----	94 000 €

Par ailleurs le CCAS a été crédité de 12 000 €

E. Situation financière - endettement

Rappel de la situation fin 2013



L'endettement communal est légèrement inférieur à 3 M€. La charge annuelle de remboursement (capital+intérêts) est de 448 000 €, ce qui représente 15% du budget de fonctionnement, soit 606 € par habitant.

Il reste fortement impacté par l'emprunt Empain qui représente le 1/3 de l'endettement total et ¼ de la charge de remboursement. Il s'étale jusqu'en 2033. Son encours en avril 2014 (capital restant à rembourser) est de 961 851,00 €, venant de 1 265 625€. La première période d'intérêts de cet emprunt devant s'achever en 2015 (7 ans), une négociation concernant la deuxième période sera lancée.

ADDITIF :

Lors du récent Conseil municipal du 28 mai plusieurs décisions importantes ont été votées :

- Le PLU est relancé sur des bases nouvelles qui devront tenir compte des lois "Grenelles II et Alur", le POS étant révisé préalablement en recherchant toutes les alternatives quant au reclassement de la zone Nab (cf le secteur de la Tessonière et des Aromes).
- La délibération de juillet 2010 concernant la réalisation de l'opération "Cœur de village" avec la Société Aktimo est annulée.
- Une convention fixant les conditions matérielles concernant la venue d'un médecin à plein temps courant juin a été adoptée.
- le maire a demandé au Conseil son accord pour ester en justice sur trois dossiers : la récupération des indemnités versées au maire et aux adjoints précédents, le Bureau d'études EGIS qui a accepté de signer illégalement la réception définitive des travaux de la RD 559 et le bail commercial accordé au plagiste du "Grand Bleu" et cela pour le cas où les négociations en cours échoueraient.

Enfin le label "Pavillon bleu" accordé en 2013 à la commune a été reconduit pour 2014.

*

Annexe

Les représentants de la Municipalité

1. Les élus de la Commune

- Maire : PLENAT Jean
- Premier adjoint : GHIBAUDO Olivier
- Deuxième adjoint : SAINT-ANDRE Philippe
- Troisième adjointe : MULLER Muriel
- Quatrième adjoint : VERNALDE Ch-Henri
- Conseiller municipal : ALLANSON Irène
- Conseiller municipal : BOEMARE J-Pierre
- Conseiller municipal : CARGILL Louis
- Conseiller municipal : CHAPPA Christelle
- Conseiller municipal : DEL MONTE André
- Conseiller municipal : DE PONFILLY Bettina
- Conseiller municipal : LANG Virginie
- Conseiller municipal : LE PIGEON Juliette
- Conseiller municipal : MAGALHAES J-Pierre
- Conseiller municipal : VOITURON Pascale

2. Les élus de la Commune au sein de la Communauté de communes

- PLENAT Jean
- GHIBAUDO Olivier

3. Les élus de la Commune au sein des Syndicats intercommunaux

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
S.I.A. (assainissement) Le Lavandou/ le Rayol-Canadel	J. PLENAT O. GHIBAUDO	C.H. VERNALDE Ph. SAINT-ANDRE
SIDECM (Syndicat des eaux) à Cogolin	J. PLENAT C.H. VERNALDE	O. GHIBAUDO Ph. SAINT-ANDRE
SIVAAD (Syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers)	B. DE PONFILLY C.H. VERNALDE	M. MULLER J.P. BOEMARE
SIDAMCM (Syndicat de la danse et de la musique de la Corniche des Maures (Bormes/Le Lavandou/ Le Rayol-Canadel) au Lavandou	M. MULLER V. LANG	J. LE PIGEON
SYMIELEC VAR (Syndicat mixte de l'énergie des communes du Var) à Brignoles	O. GHIBAUDO	C.H. VERNALDE

4. Les délégués au sein de :

	Déléguée titulaire	Déléguée suppléante
OPAC Var Habitat	M. MULLER	I. ALLANSON
	Délégués élus au Conseil d'Administration	
CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale)	M. MULLER J. LE PIGEON	I. ALLANSON J.P. BOEMARE
CNAS (Comité National d'Action Sociale)	C.H. VERNALDE	
Société Publique Locale « Golfe de Saint-Tropez Tourisme » (S.P.L.)	Délégué à l'Assemblée générale de la S.P.L.	
	A. DEL MONTE	

5. Composition des Commissions municipales

Commissions municipales	Président : Jean PLENAT :
	Membres
FINANCES Budget-Taxes- Assurances	SAINT-ANDRE Philippe
TRAVAUX Voirie -Entretien du Patrimoine communal - Sécurité.	VERNALDE Charles -Henri MAGALHAES J-Pierre CHAPPA Christelle
URANISME	GHIBAUDO Olivier CHAPPA Christelle SAINT-ANDRE Philippe MAGALHAES J-Pierre
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	SAINT-ANDRE Philippe CHAPPA Christelle DE PONFILLY Bettina VOITURON Pascale
SPORTS ET LOISIRS	CHAPPA Christelle BOEMARE J-Pierre
JEUNESSE	CARGILL Louis MAGALHAES J-Pierre LE PIGEON Juliette
ECOLE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES	BOEMARE J-Pierre LANG Virginie LE PIGEON Juliette MULLER Muriel
CULTURE PATRIMOINE ET HISTOIRE	LANG Virginie BOEMARE J-Pierre GHIBAUDO Olivier
TOURISME FESTIVITES ANIMATIONS	DEL MONTE André VOITURON Pascale DE PONFILLY Bettina LANG Virginie LE PIGEON Juliette MULLER Muriel
AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE Santé séniors....	MULLER Muriel ALLANSON Irène LE PIGEON Juliette
COMMUNICATION ET INFORMATIQUE	ALLANSON Irène CARGILL Louis CHAPPA Christelle
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Commerce- Hébergement- Emploi	DEL MONTE André VOITURON Pascale MAGALHAES J-Pierre SAINT-ANDRE Philippe LANG Virginie
JUMELAGES ET PARTENARIATS	ALLANSON Irène SAINT-ANDRE Philippe

*